



Facture

Réf. : FA1210-0024

Date facturation : 02/10/2012

Date échéance : 01/11/2012

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39

Email: frederic@rmedia.fr

Web: <http://www.rmedia.fr>

Adressé à:

Zapinvest

Quai du Haut Pont
62500 SAINT OMER

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Clip vidéo de présentation de la société SAMECO/MECALIBRE	0%	450,00	1	450,00
Objectif : réaliser un clip de 2m30/3min pour la journée "portes ouvertes" du vendredi 14 septembre 2012. La réalisation d'un clip comprend :				
• les déplacements • la location du matériel de tournage • la captation d'images sur site • l'interview • le montage vidéo				
Dipo des 80 photos compilées en clip HD offert.				
<u>Caractéristiques techniques</u> : 1920x1080 FullHD/1280x720 HD codec H264/MPEG4 AVC audio AAC 24p/cinéma Compatible lecteur de salon Blu-ray, Mac et PC. Export Youtube natif sans recompression préalable.				
Consulter la grille des tarifs : http://www.photo-video-aerienne.fr/tarifs-prestations Les conditions générales de vente sont disponibles au siège de la société.				

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Total HT 450,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16275	20500	04000316271	37

Domiciliation: 42 BIS PLACE FOCH
62500 SAINT OMER
TEL : 08.20.82.08.99
Code IBAN: FR7616275205000400031627137
Code BIC/SWIFT: CEPARPP627

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.